



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 10 juillet 2019

## Communiqué de presse

### SÉCURISATION DE LA TRAVERSÉE DE RENESCURE (ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE)



A la suite du décès tragique d'une fillette de 8 ans, le 8 février dernier, provoqué par un accident sur la RD 642 impliquant un camion, le maire de Renescure a transmis au préfet, pour avis, un arrêté d'interdiction de circulation des poids-lourds en date du 21 juin 2019.

En réponse, Michel Lalande, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, a indiqué au maire de Renescure son accord sur cet objectif partagé visant à limiter strictement le trafic poids-lourds aux dessertes locales et à interdire le passage des poids-lourds en transit sur l'axe Hazebrouck-Saint-Omer, avec un délestage par les autoroutes A25 et A16.

Le préfet note que le conseil départemental, en charge de la voirie, a décidé des mesures suivantes de sécurisation de la traversée de la commune :

- à très court terme : un nouveau marquage au sol et l'instauration d'une zone 30
- à moyen terme (septembre) : la pose de feux tricolores déclenchés pour les piétons.

Ces travaux sont en cours avec une participation financière de l'État de 70 000 euros.

Ces 1<sup>res</sup> mesures d'urgence seront complétées par des projets d'aménagement sur lesquels travaille actuellement le conseil départemental : élargissement du trottoir du premier virage en venant d'Hazebrouck et création d'une chicane après l'entrée de l'agglomération.

Enfin, le préfet approuve la demande du président du conseil départemental d'une étude sur les possibilités de créer un contournement de la commune de Renescure. L'enquête publique relative à ce contournement devrait débuter en septembre 2019.

Dans la perspective de ce contournement, le préfet a donné son accord pour que soit étudié concrètement le projet de déviation soutenu par le maire. Il a demandé au sous-préfet de l'arrondissement de Dunkerque de réunir les parties prenantes pour que l'ensemble de ces mesures s'inscrive dans un plan global et cohérent .

Préfecture du Nord

Service régional  
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr